

Bruxelles, le 26 février 2026
(OR. en)

6665/26

SOC 101
JEUN 28
EDUC 58
ECOFIN 244
ANTIDISCRIM 16
FREMP 67
COHOM 38

NOTE

Origine: la présidence
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
Objet: Projet de conclusions du Conseil intitulées "Investir dans l'enfance par l'amélioration du bien-être des enfants, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté infantile dans l'Union européenne"
- *Approbation*

1. La présidence a élaboré un projet de conclusions du Conseil intitulées "Investir dans l'enfance par l'amélioration du bien-être des enfants, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté infantile dans l'Union européenne".
2. Les conclusions ont été examinées par le groupe "Questions sociales" lors de ses réunions du 8 janvier, du 30 janvier et du 23 février 2026.
3. Un accord de principe est intervenu sur le projet de texte figurant à l'annexe de la présente note.
4. Le Comité des représentants permanents est invité à transmettre le projet de conclusions figurant à l'annexe de la présente note au Conseil EPSCO pour approbation lors de sa session du 9 mars 2026.

**Investir dans l'enfance par l'amélioration du bien-être des enfants,
l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté infantile dans l'Union européenne**

Projet de conclusions du Conseil

RAPPELANT CE QUI SUIT:

1. **la reconnaissance du bien-être des enfants comme une priorité transversale de l'UE implique d'investir** de façon systématique **dans l'enfance et de promouvoir les droits de l'enfant** tels qu'ils sont consacrés à l'article 24 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui s'applique aux institutions, organes et organismes de l'Union ainsi qu'aux États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union, dans le cadre de l'action de l'UE dans des domaines tels que la santé, l'inclusion sociale, l'éducation et la protection de l'enfance, conformément aux compétences de l'UE. Les politiques sociales, territoriales, éducatives, économiques, numériques, climatiques et environnementales, entre autres, peuvent profondément améliorer la vie et les perspectives d'avenir des enfants et susciter des retombées positives intergénérationnelles dans les domaines de la santé, du bien-être, de l'économie et, à terme, pour nos sociétés et nos démocraties. Cette approche globale place résolument tous les enfants au cœur du programme européen de développement, un programme durable, inclusif et tourné vers l'avenir;
2. **la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE)**, ratifiée par tous les États membres de l'UE, reconnaît dans son article 27 le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social, et continue de servir de point de référence pour l'action de l'UE visant à promouvoir et à protéger le bien-être des enfants dans différents domaines d'intervention. Cet engagement s'étend à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par l'UE et ses États membres, qui vise à faire en sorte que les enfants handicapés bénéficient de l'égalité des droits et des chances;

3. **l'Union européenne continue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et ses objectifs de développement durable (ODD).** Le Programme place les principes d'égalité et de non-discrimination, d'égalité des sexes, d'élimination de la pauvreté et d'absence de violence envers les enfants et d'exploitation de ceux-ci au cœur de ses efforts visant à promouvoir le bien-être de tous à tout âge et à faire en sorte que chaque enfant puisse grandir dans la dignité;
4. **le principe 11 du socle européen des droits sociaux dispose que les enfants ont droit à la protection contre la pauvreté et que les enfants de milieux défavorisés ont le droit de bénéficier de mesures spécifiques visant à renforcer l'égalité des chances.** La pauvreté prive souvent les enfants d'un accès équitable à des possibilités d'éducation inclusive, de l'accès à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance (EAPE), de l'accès aux services sociaux et de santé, d'une alimentation et d'un logement adéquats, d'aide aux familles, de protection de l'enfance et d'accès à l'information. La rupture du cycle intergénérationnel de l'inégalité et de la pauvreté constitue un défi fondamental;
5. **le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux** définit trois grands objectifs de l'Union, accueillis favorablement par le Conseil européen, parmi lesquels figure l'objectif en matière de réduction de la pauvreté: d'ici à 2030, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait diminuer d'au moins 15 millions par rapport aux niveaux de 2019. Le plan d'action fixe en outre comme objectif qu'au moins cinq millions d'enfants soient concernés par cette réduction. Pour contribuer à cet objectif à l'échelle de l'UE, tous les États membres se sont fixé des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté. Des objectifs complémentaires en matière de réduction de la pauvreté des enfants ont en outre été fixés par 21 États membres. De nouvelles avancées sont nécessaires pour atteindre l'objectif de l'UE en matière de pauvreté infantile à l'horizon 2030, le nombre d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ayant légèrement augmenté en 2024 par rapport aux chiffres de 2019;

6. **la recommandation du Conseil du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance vise à prévenir et à combattre l'exclusion sociale des enfants dans le besoin** et à briser le cercle vicieux de la transmission de la pauvreté. Elle recommande aux États membres de garantir, conformément aux compétences nationales, l'accès effectif et gratuit des enfants dans le besoin¹ à des structures d'EAPE de qualité, à la scolarisation et aux activités périscolaires, aux soins de santé, à au moins un repas sain chaque jour d'école et à un accès effectif à une alimentation saine et à un logement adéquat.
7. **la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant adoptée par la Commission** vise à faire en sorte que les droits de l'enfant soient protégés et promus dans toutes les politiques européennes et nationales. Elle met l'accent, entre autres, sur les droits à la protection, à la participation et au bien-être de tous les enfants ainsi que sur l'accès des enfants aux services de base, sans aucune discrimination. En adoptant une perspective axée sur les droits de l'enfant tout en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les actions de l'UE, y compris à l'échelle mondiale, la stratégie se concentre en particulier sur la participation effective des enfants, adaptée à leur âge et à leur stade de développement, à l'élaboration de politiques ayant une incidence sur leur vie, par la réduction de la pauvreté infantile, la promotion de l'égalité des chances, la protection des enfants contre toutes les formes de violence², la promotion d'une justice adaptée aux enfants et leur protection et leur autonomisation, ainsi que la promotion de leur participation à la société numérique. La prise en compte du bien-être des enfants nécessite en outre de protéger ces derniers contre les conflits en cours et leurs conséquences, qui touchent non seulement les personnes directement impliquées dans ces conflits, mais aussi celles qui en sont témoins et ressentent de la peur et de l'incertitude quant à l'avenir;

¹ La garantie européenne pour l'enfance demande aux états membres d'identifier les enfants dans le besoin, en tenant compte des désavantages spécifiques subis en particulier par: a) les enfants sans domicile ou vivant dans des conditions de privation grave de logement; b) les enfants handicapés; c) les enfants souffrant de problèmes de santé mentale; d) les enfants issus de l'immigration ou d'une minorité ethnique, notamment les Roms; e) les enfants placés dans des structures d'accueil alternatives, en institution notamment; f) les enfants en situation familiale précaire;

² Décrite plus en détail dans la recommandation de la Commission relative au développement et au renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance dans l'intérêt supérieur de l'enfant (avril 2024).

8. **la recommandation du Conseil du 8 décembre 2022 concernant l'éducation et l'accueil de la petite enfance: les objectifs de Barcelone pour 2030** fixe des objectifs en matière de taux de participation des enfants à l'EAPE à atteindre d'ici à 2030, tout en recommandant aux États membres de prendre des mesures pour faire en sorte que les services d'EAPE soient accessibles, inclusifs, abordables et de qualité ainsi que de faire le nécessaire pour combler l'écart de participation à l'EAPE entre les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et l'ensemble de la population infantile. La recommandation rappelle également l'importance de la disponibilité de services d'accueil des enfants compatibles avec le bien-être et le développement de l'enfant et permettant aux deux parents de participer au marché du travail, y compris en couvrant la période entre la fin du congé parental correctement rémunéré ou indemnisé et le droit légal à bénéficier de l'EAPE, en contribuant à réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et en soutenant les familles monoparentales;
9. **les Conclusions du Conseil du 9 juin 2022 sur la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant**, qui visent à améliorer la protection des enfants et à veiller au respect des droits de tous les enfants. La recommandation du Conseil du 28 novembre 2022 concernant l'initiative "Passport pour la réussite scolaire", qui vise à favoriser l'amélioration des résultats scolaires et à faire en sorte qu'ils soient plus équitables en réduisant l'abandon scolaire, en permettant de meilleures performances scolaires et en promouvant le bien-être à l'école;
10. **les conclusions du Conseil du 27 mai 2025 sur la promotion et la protection de la santé mentale des enfants et des adolescents à l'ère numérique**, qui invitent les États membres et la Commission à mieux protéger la santé mentale et physique des enfants et des adolescents en promouvant une utilisation sûre et saine des outils numériques et en créant un environnement numérique plus sain, plus sûr et adapté à l'âge;

CONSCIENT DE CE QUI SUIT:

11. **dans son discours sur l'état de l'Union de 2025**, la présidente von der Leyen a souligné le besoin urgent d'une stratégie européenne ambitieuse de lutte contre la pauvreté, présentant un plan visant à contribuer à l'éradication de la pauvreté d'ici à 2050, soutenu par une solide garantie européenne pour l'enfance ayant pour but de protéger les enfants de la pauvreté;
12. **la future stratégie européenne de lutte contre la pauvreté devrait adopter une approche globale** et servir d'instrument clé pour briser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale et pour soutenir la réalisation du grand objectif de l'Union pour 2030, tout en respectant pleinement le principe de subsidiarité et la diversité des systèmes et des approches nationaux pour atteindre cet objectif, ainsi que l'ambition de la Commission de contribuer à l'éradication de la pauvreté d'ici à 2050. Cette stratégie, ainsi que le renforcement de la garantie européenne pour l'enfance, devraient jouer un rôle important dans la promotion du bien-être des enfants, en luttant également contre les causes profondes de la pauvreté des enfants au moyen d'une approche fondée sur le cycle de vie, en tenant compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en renforçant l'inclusion sociale et en faisant progresser l'engagement de l'Union en faveur de l'égalité et de la justice sociale, en ayant conscience du fait que la pauvreté des enfants nécessite des réponses ciblées et spécifiques aux enfants, allant au-delà des mesures générales de lutte contre la pauvreté;
13. **si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des politiques visant à renforcer l'égalité des chances pour les enfants depuis l'adoption de la garantie européenne pour l'enfance en 2021**, grâce à des réformes menées en particulier dans les domaines de l'EAPE et à la fourniture de repas scolaires, des efforts supplémentaires restent à fournir pour soutenir tous les enfants, et en particulier ceux dans le besoin;
14. L'EAPE constitue le premier stade du système éducatif. Il est essentiel pour jeter les bases de la formation tout au long de la vie, de la réussite scolaire et de l'inclusion sociale, et pour réduire considérablement les inégalités. Il est nécessaire de fournir des efforts accrus, adaptés aux situations nationales, pour améliorer la qualité, l'accessibilité et le caractère abordable de l'EAPE pour tous les enfants, en particulier ceux en situation de vulnérabilité;

15. **la pauvreté**, entre autres, peut accentuer des facteurs tels que la négligence, la violence, l'exclusion sociale, la santé physique et mentale, l'accès aux services et l'accès limité aux mécanismes de protection et de soutien;
16. **les enfants qui vivent dans la pauvreté restent plus susceptibles de rencontrer des obstacles à l'accès aux services essentiels à leur bien-être**, y compris l'EAPE, ainsi qu'au développement des compétences de la petite enfance, à une éducation et à une formation inclusives, à l'information, aux activités périscolaires, à des soins de santé accessibles, y compris en ce qui concerne la santé mentale, à une alimentation saine, à l'activité physique et à un logement adéquat, ainsi qu'aux activités extrascolaires ou récréatives. Ces obstacles peuvent se manifester différemment pour les filles et les garçons, en fonction de leur situation individuelle, de leur âge et de leur milieu de vie, et sont souvent aggravés par les différences régionales, en particulier les écarts, entre les zones urbaines et rurales, dans la disponibilité des services, l'accès à ces services et leur qualité. Le fait de démarrer dans la vie avec des facteurs d'inégalité a des conséquences à long terme sur leur développement et leurs perspectives d'avenir. La transmission des inégalités de l'enfance à l'âge adulte génère un coût sociétal. En moyenne, dans l'UE, on estime qu'elle entraîne une perte de 3,4 % du PIB par an³. Lutter contre ces inégalités dès les premières années de vie est un investissement rentable, qui contribue non seulement à l'inclusion, au développement cognitif et au bien-être des enfants ainsi qu'à une meilleure réussite socio-économique et davantage de mobilité sociale une fois ces enfants devenus adultes, mais permet aussi de profiter à l'économie et à la société dans leur ensemble;

³ OCDE, [The economic costs of childhood socio-economic disadvantage in European OECD countries](#) ("Les coûts économiques des désavantages socio-économiques chez les enfants dans les pays européens de l'OCDE").

17. le bien-être des familles offre stabilité et soutien aux enfants, jetant ainsi les bases de leur épanouissement personnel. Les familles sont essentielles pour favoriser la résilience et remédier aux vulnérabilités qui touchent tant les enfants que les adultes. Elles jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de stratégies d'adaptation et le soutien au développement sain des enfants, qui devraient être abordés dès le plus jeune âge, en accordant une attention particulière aux premiers stades de l'enfance. Pour les enfants en situation de risque, les séparer de leur famille ne devrait être envisagé qu'en dernier recours, si cette mesure sert l'intérêt supérieur de l'enfant et après avoir fourni un soutien adapté. Une approche horizontale en matière de protection de l'enfance exige que des services d'aide à la famille et de soins de proximité appropriés soient disponibles, en veillant à ce que les structures de protection de remplacement favorisent la stabilité et la continuité du bien-être des enfants et mettent en œuvre les garanties pour celui-ci.

Par ailleurs, des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté devraient adopter une approche globale et multidisciplinaire des besoins familiaux, en tenant compte des contraintes concurrentes en matière de temps, de soins, de revenus et d'emploi qui compromettent souvent la stabilité et le bien-être des familles à faible revenu et en tenant compte des besoins spécifiques des ménages monoparentaux, qui sont confrontés à un risque plus élevé de pauvreté. Ces difficultés sont encore amplifiées par les changements démographiques et les transitions écologique et numérique, par les écarts persistants entre les femmes et les hommes en matière de revenus et de perspectives de carrière, ainsi que par la viabilité des systèmes de protection sociale et de retraite. Les politiques qui aident les familles à s'adapter à l'évolution des marchés du travail, aux nouvelles exigences en matière de compétences et à l'évolution des responsabilités familiales contribuent à préserver le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, conformément à leurs compétences et compte tenu des circonstances nationales, À:

18. **promouvoir le bien-être des enfants en renforçant la résilience économique.** Comme le souligne le rapport Draghi sur la compétitivité de l'UE, la force et la prospérité à long terme de l'Europe dépendent, entre autres, de l'inclusion et de l'équité. Investir dans l'enfance est donc non seulement une obligation sociale, mais aussi un investissement stratégique dans la compétitivité, la stabilité et la cohésion futures de l'Europe;
19. **accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif de l'UE de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030** et, le cas échéant, de l'objectif en matière de pauvreté infantile, tout en gardant à l'esprit l'importance que revêtent l'accès à des services essentiels, abordables, inclusifs et de qualité, la participation équilibrée des parents au marché du travail ainsi que l'aide au revenu et l'assistance sociale en tant qu'éléments clés des politiques d'inclusion active pour lutter contre le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale;
20. **renforcer**, en tenant compte des défis à l'échelle nationale, **la mise en œuvre de la recommandation du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance**, qui fournit un cadre d'action favorable pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et renforcer l'égalité des chances pour le bien-être des enfants dans le besoin et de leur famille. Il convient de mettre fortement l'accent sur la réduction des lacunes restantes, conformément aux plans d'action nationaux et aux rapports d'avancement nationaux, au moyen d'investissements et de réformes adaptés. Les États membres devraient, en tant que de besoin, renforcer les synergies avec les instruments de l'UE, y compris l'utilisation des fonds de l'UE, et promouvoir une couverture territoriale plus équilibrée dans la prestation de services multiformes destinés aux enfants;

21. **poursuivre la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à un revenu minimum adéquat** pour garantir une inclusion active. La recommandation constitue un cadre visant à faire en sorte que de solides filets de sécurité sociale soient en place pour garantir aux personnes une vie digne en leur fournissant une aide au revenu adéquate et des prestations en nature, tout en maintenant les incitations à la (ré)intégration et au maintien sur le marché du travail des personnes en mesure de travailler;
22. **afin d'améliorer le cadre de vie et les conditions de vie des familles et des enfants et de promouvoir des communautés inclusives** fondées sur la cohésion sociale, des interactions significatives et l'égalité des chances, les États membres sont encouragés à soutenir que les espaces intérieurs et extérieurs soient conçus pour promouvoir des possibilités pour tous les enfants, y compris ceux en situation de vulnérabilité, de s'épanouir et de réaliser pleinement leur potentiel, contribuant ainsi à une société inclusive, équitable, résiliente et démocratique;
23. **partout dans l'UE, doter les enfants des compétences**, en particulier les compétences de base et numériques, dont ils ont besoin pour réussir dans leur scolarité et dans leur vie personnelle et professionnelle;
24. **renforcer la participation active des enfants à l'élaboration des politiques dans les domaines qui ont une incidence sur leur vie**, au moyen d'outils tels que la plateforme européenne de participation des enfants ou tout autre mécanisme structuré adapté à l'âge permettant une participation sûre, inclusive, accessible et significative aux processus de prise de décision de la part d'enfants issus de divers situations et milieux socio-économiques, y compris ceux en situation de vulnérabilité. Ces mécanismes permettront de faire en sorte que les opinions des enfants façonnent et pilotent les politiques favorisant leur bien-être et l'égalité de leurs chances dans l'ensemble de l'Union;

25. **mettre en avant une approche intégrée du bien-être des enfants dans tous les domaines d'action pertinents et à tous les niveaux de gouvernance**, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants en situation de vulnérabilité et leurs familles. Il s'agit notamment d'intégrer le bien-être de tous les enfants⁴ dans l'élaboration des politiques et de promouvoir une coordination plus étroite entre les politiques, les programmes, les services⁵ et les autres mesures de soutien dans différents secteurs. Le bien-être et le développement des enfants devraient également englober l'accès aux sports, à la culture et aux activités de loisirs. L'approche intégrée peut être réalisée en renforçant la gouvernance de la garantie européenne pour l'enfance et en soutenant les coordinateurs nationaux de la garantie pour l'enfance au moyen de ressources et de mandats adéquats permettant la mise en œuvre effective de politiques intégrées, en promouvant des mécanismes de gouvernance intégrés qui renforcent les synergies entre les parties prenantes sans créer d'exigences supplémentaires en matière de rapports ou de suivi, conformément à la nécessité de simplification. Une attention particulière devrait également être accordée au renforcement des systèmes intégrés de protection de l'enfance afin de prévenir et de combattre toutes les formes de violence⁶;
26. **financer de manière adéquate les politiques de soutien au bien-être des enfants et de leurs familles, en particulier les plus vulnérables, notamment en exploitant les possibilités offertes par les financements de l'UE**. Les États membres devraient allouer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants des montants adaptés, en fonction des circonstances nationales. Il est essentiel de veiller à prêter suffisamment attention au bien-être des enfants et à y consacrer des ressources suffisantes afin de préserver et de renforcer le modèle social européen;

⁴ Sans aucune discrimination de l'enfant, de ses parents ou de ses tuteurs légaux, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

⁵ Les plateformes, telles que URBACT, la plateforme du pacte rural, l'initiative urbaine européenne et les partenariats thématiques du programme urbain de l'UE, ainsi que celles relevant du programme de l'UE pour les villes, peuvent renforcer l'apprentissage mutuel entre les autorités locales en ce qui concerne les politiques de bien-être des enfants.

⁶ Recommandation de la Commission relative au développement et au renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance dans l'intérêt supérieur de l'enfant (avril 2024)

INVITE LA COMMISSION EUROPÉENNE À:

27. **renforcer le soutien apporté aux États membres dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et dans la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance**, notamment en soutenant le financement de projets visant à lutter contre la pauvreté des enfants et en promouvant davantage l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques, en coopération avec les coordinateurs de la garantie pour l'enfance, les collectivités locales et régionales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, en tenant compte des spécificités de certaines régions, afin d'améliorer le bien-être des enfants dans le besoin. Conformément au cadre de qualité de l'UE pour l'EAPE et aux objectifs de Barcelone, continuer d'aider les États membres à investir dans des services d'EAPE accessibles, inclusifs, abordables et de qualité, en prêtant une attention particulière aux enfants en situation de vulnérabilité;

28. **continuer d'aider les États membres, y compris par l'intermédiaire du comité de la protection sociale**, à améliorer la qualité et la disponibilité des données, notamment par la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe, par âge et d'autres facteurs pertinents, afin de mieux recenser les inégalités et de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, de suivre le bien-être des enfants et la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance. Étudier les moyens d'améliorer l'évaluation des effets à long terme des réformes et des investissements liés à l'enfance, afin de veiller à ce que tous les enfants aient les mêmes chances de s'épanouir et de réaliser leur plein potentiel;

29. **promouvoir, pour tous les enfants, des initiatives et des actions en faveur d'un environnement numérique sûr, inclusif, accessible, adapté à l'âge et axé sur l'autonomie**, conformément aux principes du bien-être des enfants en ligne et en luttant contre la fracture numérique, y compris en encourageant les écoles à sensibiliser davantage à l'utilisation des technologies. Souligner l'importance de garantir la sécurité en ligne, de protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et les contenus illicites et préjudiciables en ligne, tout en favorisant leur éducation au numérique et aux médias, leur résilience, l'utilisation appropriée de l'intelligence artificielle et leur participation au moyen d'une éducation numérique adaptée à leur âge et à leur maturité. Accorder une attention particulière à la violence fondée sur le genre commise en ligne, en ayant conscience du fait que les filles en sont touchées de manière disproportionnée, tout en tenant également compte du fait que les garçons peuvent aussi être exposés aux contenus en ligne préjudiciables. Encourager la mise en œuvre de mesures globales de l'UE, promouvoir la sensibilisation, l'apprentissage par les enfants, les adolescents, les parents et les professionnels ainsi que la coopération avec les parties prenantes concernées, y compris les organisations de la société civile, afin de veiller à ce que les transitions écologique et numérique favorisent les droits, la sécurité, le bien-être et le plein épanouissement des enfants, en ligne comme hors ligne;
30. **en coopération avec les États membres et les parties prenantes concernées, élaborer une approche globale sur la manière d'agir dans les situations d'urgence**, en veillant à ce que les interventions d'urgence tiennent compte des spécificités des enfants et à ce que toutes les mesures soient adaptées aux besoins spécifiques de tous les enfants et protègent leur intérêt supérieur. L'approche devrait permettre de couvrir tous les types de crises, y compris les catastrophes naturelles et d'origine humaine, les urgences sanitaires, les conflits armés, le changement climatique et les crises humanitaires, et favoriser la continuité de l'accès aux services essentiels, y compris la protection des enfants, la protection contre la violence, notamment la violence fondée sur le genre, les procédures d'évacuation en toute sécurité et de regroupement familial, la communication sur les risques adaptée aux enfants et les mesures d'alerte précoce et de coordination, renforçant de ce fait l'engagement de l'Union en faveur de la défense des droits et du bien-être des enfants en toutes circonstances.
-

Références

1. UE - niveau interinstitutionnel

Socle européen des droits sociaux

2. Législation de l'UE

Directive 2011/93/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie

Directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

3. Conseil de l'Union européenne

Recommandation (UE) du Conseil du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance

Recommandation du Conseil du 8 décembre 2022 concernant l'éducation et l'accueil de la petite enfance: les objectifs de Barcelone pour 2030

Conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (2022)

Conclusions du Conseil sur les agendas politiques européens et internationaux dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des droits des enfants (2024)

Conclusions du Conseil du 27 mai 2025 sur la promotion et la protection de la santé mentale des enfants et des adolescents à l'ère numérique

Recommandation du Conseil du 28 novembre 2022 concernant l'initiative "Passeport pour la réussite scolaire"

Conclusions du Conseil du 21 mai 2025 sur des pratiques inclusives centrées sur l'apprenant dans les domaines de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et de l'enseignement scolaire

4. Parlement européen

Résolution "Les enfants d'abord – renforcer la garantie pour l'enfance, deux ans après son adoption" (2023)

5. Commission européenne

Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (2021)

Recommandation de la Commission intitulée "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité" (2013)

Recommandation de la Commission relative au développement et au renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance dans l'intérêt supérieur de l'enfant (2024)

Rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe en 2025 intitulé "Employment and Social Developments in Europe (2025)"

Une stratégie de l'UE pour une union de la préparation visant à prévenir les menaces et les crises émergentes et à y réagir (2025)

6. Eurostat

Enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Children_at_risk_of_poverty_or_social_exclusion

7. [Comité des régions

Child Wellbeing and Child Benefits - mapping child benefit systems across EU Member States (Bien-être des enfants et allocations familiales – Cartographie des systèmes d'allocations familiales dans les États membres de l'UE)]⁷

8. Eurofound

[Travailler pour les enfants est important: un aperçu de la prestation de services et de la main-d'œuvre en Europe\) \(2025\)](#)

9. Nations unies

[Convention relative aux droits de l'enfant \(1989\)](#)

[Convention relative aux droits des personnes handicapées \(2006\)](#)

[Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 \(2015\)](#)

[Objectifs de développement durable \(ODD\) \(2015\)](#)

[La Situation des enfants dans le monde – Mettre fin à la pauvreté touchant les enfants: notre impératif commun, UNICEF \(2025\)](#)

⁷ Le Comité des régions devrait adopter son avis le 5 mars 2026.

10. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

[Assurer le bien-être des enfants](#) (2009)

[The economic costs of childhood socio-economic disadvantage in European OECD countries](#)
(Les coûts économiques des désavantages socio-économiques chez les enfants dans les pays européens de l'OCDE) (2022)

[Treating all children equally?](#) (Un traitement équitable pour tous les enfants?) (2020)

11. Article universitaire

Clair, A., "[Housing: an under-explored influence on children's well-being and becoming](#)"
(Le logement: une influence sous-estimée sur le bien-être et l'épanouissement des enfants),
dans *Child Indicators Research, Volume 12*, 2019, p. 609-626.

12. Divers

Eurochild

Rapport phare de 2025 d'Eurochild sur les enfants dans le besoin en Europe intitulé "Unequal Childhoods: Rights on paper should be rights in practice" (Inégalités et enfance: les droits sur le papier doivent être des droits dans la pratique)

[Unequal-Childhoods-Rights-on-paper-should-be-rights-in-practice.pdf](#)

CHILDREN FIRST

Observatoire pilote www.childrenfirstcy.com

The [families in households typology](#): searching for families in social surveys (Les familles dans la typologie des ménages: recherche des familles dans les enquêtes sociales) (2025)

COFACE

[Roadmap for boosting the rights and resilience of European families](#) (Feuille de route pour renforcer les droits et la résilience des familles européennes) (2025), rEUsilience

[Child Compass 2030: Shaping a healthy society, environment and economy fit for children](#) (Boussole de l'enfance 2030: façonner une société, un environnement et une économie sains et adaptés aux enfants), COFACE Families Europe

[Paving the way for a disability-inclusive Child Guarantee](#) (Ouvrir la voie à une garantie pour l'enfance inclusive pour les personnes handicapées), COFACE Families Europe

[Report of the European Observatory on Family Policy: Towards greater family policy integration across Europe](#) (Rapport de l'Observatoire européen des politiques familiales: vers une plus grande intégration des politiques familiales en Europe), COFACE Families Europe (2023)

[Key findings: the role of prevention systems for implementing the European Child Guarantee](#) (Principales conclusions: le rôle des systèmes de prévention dans la mise en œuvre de la Garantie européenne pour l'enfance), COFACE Families Europe (2024)

[Fiche d'information sur le déficit de services de garde d'enfants dans l'Union européenne | COFACE Families Europe](#)

Save the Children

[Child Poverty: The Cost Europe Cannot Afford](#) (Pauvreté infantile: un coût que l'Europe ne peut se permettre) (2025)

[Fighting Child Poverty in Europe: A call to action for EU policymakers](#) (Lutte contre la pauvreté infantile en Europe: appel à l'action pour les décideurs politiques de l'UE) (2024)

[Investing in Childhood: Charting a path to end child poverty across Europe](#) (Investir dans l'enfance: tracer la voie vers la fin de la pauvreté infantile en Europe) (2024)

[Guaranteeing Children's Future: How COVID-19, cost-of-living and climate crises affect children in poverty and what governments in Europe need to do](#) (Garantir l'avenir des enfants: comment la COVID-19, le coût de la vie et les crises climatiques affectent les enfants en situation de pauvreté et ce que doivent faire les gouvernements européens) (2023)